

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 mars 2018**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE ZAE E.CARLES SAINT-PARGOIRE 2018
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 mars 2018 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -Madame Béatrice WILLOQUAUX suppléant de Monsieur Claude CARCELLER, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : M. Gérard CABELLO à M. Maurice DEJEAN, M. Bernard GOUZIN à M. Michel SAINTPIERRE, Madame Isabelle ALIAGA à M. Louis VILLARET, Madame Béatrice FERNANDO à M. René GOMEZ, Madame Amélie MATEO à Monsieur Olivier SERVEL, Madame Annie LEROY à Madame Marie-Hélène SANCHEZ

Excusés : M. Jean-Pierre PECHIN, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur René GARRO

Absents : M. Philippe MACHETEL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES

| | | | |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 24 | Présents : 35 | Votants : 41 | Pour 41 Contre 0 Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1 L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n° 1598 du 22 janvier 2018 adoptant le budget primitif 2018, en particulier celui afférent au budget annexe ZAE E Carles St Pargoire ;

VU la délibération n° 1629 du 19 mars 2018 approuvant le compte administratif 2017, en particulier concernant le budget annexe ZAE E Carles St Pargoire ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT qu'au regard du compte administratif 2017 le solde d'exécution à reporter au sein de la section d'investissement 2018 est de 562 026,60€ du budget annexe ZAE E Carles St Pargoire 2018 au lieu de 549 356.60€ prévu au budget annexe 2018,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe ZAE E Carles St Pargoire 2018 au sein des chapitres 001 et 16 de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver la modification de crédit suivante à l'intérieur de la section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en dépenses de + 12 670€ sur l'article 001, afin de prendre en compte la modification du montant du solde d'exécution d'investissement reporté qui avait été initialement prévu à hauteur de 549 356.60€
- **Chapitre 16 « Emprunts »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en recettes de 12 670€ sur l'article 1641 pour équilibrer la section suite à la modification du chapitre 001 dépenses ;

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 ci-dessous, d'un montant de + 12 670€ au sein de la section d'investissement du budget annexe ZAE E Carles St Pargoire 2018.

| Désignation | Dépenses | Recettes |
|--|-----------|-----------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
| 001-001 « Solde exécution d'investissement reporté » | + 12 670€ | |
| 16-1641 « Emprunts ») | | + 12 670€ |

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1640 le 21/03/18
Publication le 21/03/2018
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 21/03/2018
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20180319-lmcl106198-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET